



Strasbourg, le 24 octobre 2007

RL(2007)1

**Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats**

**RESEAU DE LISBONNE**

Site web du Réseau de Lisbonne : [www.coe.int/lisbon-network](http://www.coe.int/lisbon-network)

**9ème réunion plénière**

Palais de l'Europe, Strasbourg, France, 10 -11 octobre 2007

**«Comment former le juge aux instruments du Conseil de l'Europe et à leur application ?»**

**RAPPORT DE REUNION**

## DECISIONS ADOPTEES

### Le Réseau de Lisbonne :

- **prend note** avec satisfaction des activités de son **Bureau**, ainsi que du soutien apporté par le Réseau de Lisbonne à des réunions et événements ayant eu lieu en 2007 dans le domaine de la formation judiciaire, tels que :
  - la Table Ronde Régionale du Programme CARDS sur la rédaction de lignes directrices pour des plans et des curricula de formation des institutions de formation judiciaire (Durrës, Albanie, 8-9 février 2007)
  - le Séminaire organisé dans le cadre du Programme Euromed Justice de la Commission Européenne (Amman, Jordanie, 14-17 mai 2007)
  - la seconde édition du « Showroom Themis » international de formation initiale organisé par le Centre d'Etudes Judiciaires (CEJ) du Portugal (Lisbonne, Portugal 24-29 septembre 2007)

et de sa représentation auxdites initiatives par le Président ou un membre de son **Bureau**, des experts ou le Secrétaire du Réseau ;

- **encourage son Bureau** à assurer dans le futur, dans les limites des ressources budgétaires à disposition, le soutien et la participation du Réseau de Lisbonne à des initiatives similaires, contribuant ainsi à la mise en œuvre effective du document « Un réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » (RL (2006)1), adopté par le Réseau lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion plénière (Strasbourg, 16-17 octobre 2006) ;
- **prend note** des développements récents de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- **prend note** avec satisfaction que les institutions de formation judiciaire de l'Albanie, de l'Arménie, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Estonie, de l'Allemagne, de la Lettonie, du Monténégro, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie et de « L'ex-République yougoslave de Macédoine » ont réservé des suites concrètes aux recommandations relatives à la formation du magistrat à interagir avec les parties (cf. formation du juge et du procureur à un comportement approprié à l'égard du prévenu/accusé et face aux personnes vulnérables) adoptées lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion plénière (16-17 octobre 2006) en introduisant ou en développant dans leurs cursus une formation spécifique, **invite** les institutions de formation qui ne l'ont pas encore fait à introduire ou développer une telle formation et **convient** de reprendre l'examen de ce point lors de sa 10<sup>ème</sup> réunion plénière ;
- suite à l'examen par son **Bureau** des éventuels développements à réserver aux Avis du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) N° 6 (2004) sur le procès équitable dans un délai raisonnable et le rôle des juges dans le procès, en prenant en considération les modes alternatifs de règlement des litiges et N°7 (2005) sur « justice et société », **encourage** les membres du Réseau à examiner et s'inspirer du contenu desdits Avis et **prend note** de l'intention d'une délégation d'initier des discussions sur la problématique « media et justice » contenue dans l'Avis No 7 sur le nouveau Forum de discussion du Site Internet du Réseau de Lisbonne ;

- **prend note** avec satisfaction que son **Bureau** a examiné la partie afférente à la formation des magistrats du Rapport de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) : « Systèmes judiciaires européens – Edition 2006 » et qu'il a à cette occasion procédé à un échange de vues avec Madame Daniela Piana (Italie), Professeur Assistant au Département de Sciences Politiques et de Sociologie de l'Université de Florence et membre du réseau de recherche chargé par la CEPEJ de mener une étude sur son rapport 2006 ; il **note** que lors de cet échange de vues a été présenté l'outil d'évaluation des formations judiciaires que ce réseau de recherche est en train de développer, sur la base notamment des données existantes dans les institutions de formation judiciaire, et qu'au terme de cette étude les résultats seront examinés par le Groupe de Travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) de la CEPEJ, lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion (8-9 novembre 2007), puis communiqués à son **Bureau** ;
- **souligne** l'importance de la formation du juge, comme premier garant de l'application du Droit international dans l'ordre juridique interne, au **Corpus du Droit du Conseil de l'Europe** ;
- **recommande en conséquence aux institutions de formation judiciaire** des Etats membres du Conseil de l'Europe :
  - d'inciter les juges et procureurs, dans le cadre de leur formation initiale et continue, à consulter régulièrement les normes européennes et à se tenir informés de leur évolution, par le biais de tout moyen approprié, et en particulier par la consultation des sites web, tels que par exemple celui du Conseil de l'Europe ([www.coe.int](http://www.coe.int));
  - de créer ou de développer la formation initiale et continue des juges et des procureurs, quant au fond et quant à leur application, à des instruments du Conseil de l'Europe - outre la Convention Européenne des Droits de l'Homme - tels que, notamment :
    - ✚ la Convention Européenne pour la Prévention de la Torture et des Peines ou Traitements Inhumains ou Dégradants ;
    - ✚ la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
    - ✚ les Recommandations, Résolutions ou autres textes concernant le traitement des délinquants, la protection des enfants et autres personnes vulnérables ;
    - ✚ les instruments concernant notamment les principes directeurs de la procédure pénale, les conditions d'exécution des sanctions et le transfèrement des personnes condamnées, l'extradition, le traitement des criminels, les droits des détenus ;
    - ✚ les instruments afférents aux procédures judiciaires, à l'accès à la justice, à l'organisation des juridictions et aux professions judiciaires ;
    - ✚ les instruments liés aux développements récents au sein de la société, et notamment dans le domaine de la bioéthique, en matière de développement de nouvelles technologies (par exemple protection des données à caractère personnel, lutte contre la cybercriminalité) et en matière de lutte contre la grande criminalité (par exemple terrorisme, blanchiment de capitaux) ;
  - de familiariser les magistrats, dans le cadre de leur formation initiale et continue, aux normes européennes propres au fonctionnement de la justice figurant dans les Avis du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) ;

- **charge son Bureau** d'explorer les modalités de coopération que le Réseau de Lisbonne pourrait créer ou développer, le cas échéant en coopération avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, notamment par le biais d'un programme-cadre, en vue d'apporter sa contribution aux méthodologies spécifiques visant au développement de la prise en compte du Corpus du Droit du Conseil de l'Europe dans les institutions de formation judiciaire et à son intégration dans les programmes de formation initiale et continue, à la lumière en particulier du rapport (RL / RAP (2007)1) présenté sur ce sujet lors de la présente réunion et des discussions y afférentes ;
- **prend note** de la communication sur les activités du Conseil Consultatif de Procureurs Européens (CCPE) ;
- **charge son Bureau** d'examiner la proposition relative à la formation des procureurs en matière de coopération internationale, telle qu'exposée par le représentant du Centre National de Formation de la Pologne lors de la présente réunion ;
- **charge son Bureau** de poursuivre l'examen du possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaires (REFJ), à la lumière notamment du projet de document RL / BU (2007)2 adopté par le Bureau du Réseau de Lisbonne le 13 avril 2007 et des propositions d'amendements à ce texte approuvées par le Groupe de Travail sur les Relations Extérieures du REFJ le 3 octobre 2007, présentées oralement lors de la présente réunion et sous réserve de discussions ultérieures au sein des deux Réseaux, par le Secrétaire Général du REFJ, en vue de l'établissement d'un document commun pour adoption par les deux Réseaux, si possible lors du premier trimestre de 2008 ;
- **félicite le Secrétariat** pour la création du nouveau Site Internet du Réseau (y compris le Forum de discussion récemment ouvert) et le développement de son contenu et **note avec satisfaction** que les statistiques faites montrent une augmentation extrêmement importante du nombre de visites effectuées sur le nouveau Site, lequel remplit ainsi parfaitement le rôle d'outil d'information et de travail pour les membres et de centre de référence pour la communauté juridique européenne et le public ;
- **invite les membres** du Réseau à continuer à dûment contribuer au développement du Site, en particulier en **adressant au Secrétariat du Conseil de l'Europe leurs programmes de formation initiale et continue pour 2008** en anglais ou en français dès leur adoption, en vue de leur mise en ligne sur le Site du Réseau ;
- s'agissant du renouvellement partiel de son **Bureau**,
  - **constate** que le mandat des membres au titre de la Finlande, de la France et de la Roumanie prend fin à l'issue de la présente réunion plénière et adresse ses chaleureux remerciements auxdits membres et au Président pour leur remarquable contribution aux travaux et au développement du Réseau;
  - **élit en conséquence** l'Académie de Justice du Ministère de la Justice de la Croatie, l'Ecole Supérieure de la Justice de la Géorgie et l'Ecole Judiciaire du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire de l'Espagne membres du Bureau pour une durée de deux ans ;

- **propose** de tenir sa 10<sup>ème</sup> réunion plénière au Palais de l'Europe à Strasbourg les 8 et 9 octobre 2008, sur le thème « Formation des magistrats en matière de Media et Justice ».

1. Le Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats (**Réseau de Lisbonne**) a tenu sa neuvième réunion plénière au Palais de l'Europe à Strasbourg les 10 et 11 octobre 2007, sous la Présidence de M. Jorma HIRVONEN (Finlande), Président du Bureau du Réseau.
2. Le programme de la réunion et la liste des participants figurent respectivement aux Annexes 1 et 2 au présent rapport.
3. La réunion est ouverte par M. Roberto LAMPONI, Directeur de la Coopération. Il souligne, entre autres, le développement des synergies entre le Réseau de Lisbonne et le Programme HELP, qui a notamment amené à tenir les réunions de ces deux instances de façon concomitante, permettant ainsi au Conseil de l'Europe de mettre en commun les ressources budgétaires respectives et de prendre en charge les frais de voyage et de séjour d'une personne pour chacune des Délégations présentes, étant entendu que ladite prise en charge ne devrait pas nécessairement être considérée comme un précédent invocable pour les prochaines réunions plénières du Réseau de Lisbonne.

#### **Information du Président du Réseau et du Secrétariat**

4. Le Président informe le Réseau des activités du Bureau et de ses membres (voir "Décisions" ci-dessus).
5. Il indique également que le Réseau de Lisbonne a apporté son soutien à la seconde édition du « Showroom Themis » international de formation initiale organisée par le Centre d'Etudes Judiciaires (CEJ) du Portugal à Lisbonne du 24 au 29 septembre 2007, en coopération avec l'Institut National de la Magistrature de la Roumanie. Il souligne que cet événement a permis à de nombreux auditeurs de justice de pays membres du Conseil de l'Europe de rédiger des travaux écrits sur l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, sur la coopération internationale en matière civile et pénale et sur l'éthique des magistrats et de les présenter oralement devant leurs pairs et les membres des jurys internationaux constitués pour l'occasion. Les travaux écrits et les présentations ont été d'une très haute tenue et l'événement, organisé de façon remarquable par le CEJ, s'est déroulé, dans une ambiance très conviviale, à la satisfaction de tous et a fort justement bénéficié d'un écho extrêmement positif.
6. Le Secrétariat informe le Réseau de la récente restructuration au sein du Secrétariat, ayant conduit au regroupement de la Direction Générale des Affaires Juridiques et de la Direction Générale des Droits de l'Homme au sein d'une nouvelle Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques (DG-HL), dirigée par M. Philippe BOILLAT. Le Secrétariat du Réseau reste au sein de la Division de la Justice, partie de la Direction de la Coopération (dirigée par M. Roberto LAMPONI). Cette Direction devient par ailleurs compétente pour assurer le Secrétariat du programme HELP.

## Tour de Table sur :

### a. le développement de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

7. Le Réseau de Lisbonne procède à un tour de table qui permet aux participants d'échanger des informations sur les développements récents de la formation judiciaire initiale et continue dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que sur un certain nombre de nouvelles initiatives en matière de formation, qui sont projetées par des institutions de formation judiciaire.
8. Le Représentant de l'**Arménie** indique que la formation initiale des juges sera mise en place pour la première fois à compter du mois de janvier 2008. Quant à la formation continue, déjà existante, elle est pour le moment de nature obligatoire et la réflexion se poursuit sur l'opportunité de lui conserver ce caractère.
9. Le Représentant de l'**Espagne** fait état de la Conférence qui aura lieu du 24 au 26 octobre 2007 à l'Institut National de la Justice de la Bulgarie, dans le cadre du Projet commun entre cette institution de formation et l'Ecole Judiciaire du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire de l'Espagne. Il souligne que l'un des sujets portera sur la familiarisation avec les instruments de l'Union Européenne et que cette initiative pourrait être complétée par une familiarisation aux instruments du Conseil de l'Europe.
10. La Représentante de la **France** informe les participants de ce que l'Ecole Nationale de la Magistrature, dirigée depuis septembre 2007 par M. Jean-François Thony, développe une section d'enseignement en français et en anglais. La législation française intègre une formation continue obligatoire de cinq jours par an.
11. En **Norvège**, la formation continue n'est pas obligatoire à l'heure actuelle. L'intention est de développer à l'avenir le caractère professionnel de la formation. De nombreuses initiatives ont porté et porteront sur l'efficacité de la justice, étant entendu que l'accent va par ailleurs être mis davantage sur la qualité de la justice.
12. La Représentante de « **l'ex-République yougoslave de Macédoine** » annonce que vient d'être créé un Programme de formation initiale ; celui-ci a débuté le 17 septembre 2007 et réunit 27 auditeurs de justice. La formation initiale comprend cinq mois de cours théoriques au sein de l'Académie et dix mois dans les Tribunaux et Parquets durant lesquels les auditeurs sont suivis par des mentors. Un Plan stratégique va désormais être développé. Elle souligne dans ce contexte combien ont été utiles les travaux du Réseau de Lisbonne, et en particulier les Questionnaires relatifs aux aspects structurels et fonctionnels des institutions de formation, au recrutement et à la formation initiale et continue des magistrats, ainsi que le document du Réseau de Lisbonne sur la contribution des structures de formation des magistrats à la mise en œuvre concrète de l'Avis No 4 du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) sur la formation initiale et continue appropriée des juges, aux niveaux national et européen.
13. Le Représentant de la **Belgique** informe les participants de ce que la Loi du 31 janvier 2007 a créé l'Institut de Formation des Magistrats, dont il est prévu que la personnalité juridique prenne effet le 2 février 2008. L'Institut sera compétent pour la formation des magistrats et pour plusieurs professions juridiques. Il est espéré que

l'Institut, sous la direction de Mme Edith Van Den Broeck, ouvrira ses portes en septembre 2008. Le Conseil Supérieur de la Justice fixera les directives mais l'Institut seul établira les programmes de formation et sera indépendant tant du Ministère de la Justice que du Conseil Supérieur de la Justice. Il est prévu que 0,9% de la masse salariale soit consacrée à la formation ; de même, il est prévu d'instaurer un droit à une formation continue de cinq jours par an.

14. La Représentante de l'**Albanie** indique que la formation continue est obligatoire depuis 2005 et que la Loi sur l'Ecole de la Magistrature stipule que la participation à ladite formation, soit en qualité de formateur soit en qualité de destinataire de la formation ne doit pas dépasser dix jours par an. L'Ecole développe également un important Programme pour les administrateurs des tribunaux « Courts' Chancellors »).
15. La Représentante de la **Croatie** souligne que l'Académie, qui a commencé à fonctionner voilà trois ans, a débuté ses activités par la formation continue. Les Programmes actuels incluent une formation sur les relations avec les media et mettent également l'accent sur les comportements appropriés des magistrats avec les enfants et les personnes vulnérables. L'Académie va maintenant débiter la formation initiale, laquelle sera en particulier axée sur la Convention Européenne des Droits de l'Homme, d'autres instruments du Conseil de l'Europe, ainsi que sur le droit de l'Union Européenne. L'Académie a également commencé à mettre en œuvre une coopération avec les institutions de formation judiciaire de l'Espagne et de la France.
16. Le Représentant de l'**Espagne** attire l'attention sur le projet commun de formation, d'une durée de deux années, mené entre l'Ecole Judiciaire du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire de l'Espagne et Andorre en matière de droit civil, pénal et administratif.
17. Le Représentant d'**Andorre** se fait l'écho des coopérations menées avec l'Espagne et la France et adresse ses remerciements aux Représentants des deux institutions de formation.
18. La Représentante de la **Slovaquie** fait part de la coopération de son institution de formation avec l'Ecole Nationale de la Magistrature de la France.
19. Le Représentant de la **MINUK** (Institut Judiciaire du Kosovo) rappelle que l'Institut Judiciaire du Kosovo a été créé par l'OSCE en 2000 et met en œuvre depuis lors la formation continue des magistrats ; il s'agit d'une institution indépendante, laquelle prévoit de commencer en 2008 la formation initiale. Il saisit cette occasion pour remercier les Ecoles judiciaires de la région pour leur soutien.
20. L'un des Représentants de la **Bosnie-Herzégovine**, rappelant que deux Centres de Formation fonctionnent dans le pays et sont membres du Réseau de Lisbonne, fait état du Plan à Moyen Terme adopté pour la période 2007- 2010, aux termes duquel les formations initiale et continue sont obligatoires ; il indique que la formation initiale n'existe pas encore réellement à ce stade ; il ajoute qu'en 2006 un E-learning a été mis en place, notamment en matière de droit civil et pénal et également concernant la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
21. Le Représentant de la **Roumanie** indique que l'institution de formation qu'il dirige s'efforce d'établir un recueil des meilleures pratiques au plan européen, par exemple



en ce qui concerne les types de sujets des concours d'entrée dans les Ecoles de la Magistrature.

22. Le Représentant de la **Pologne** fait la déclaration suivante :

« Le système polonais de formation judiciaire fait actuellement l'objet d'une réforme. Cette réforme comporte deux volets : l'une concerne la formation continue et l'autre la formation initiale.

Le Centre national de formation des juges des tribunaux ordinaires et des procureurs, créé en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2005, est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> septembre 2006 en tant qu'organisme relevant du Ministre de la Justice. Le Centre a entamé ses activités dans la capitale, à Varsovie, mais plus tard il aura son siège à Cracovie. En outre, des structures décentralisées seront établies dans les principales villes du pays.

Le Centre national de formation s'occupe de la formation continue des juges et des procureurs, qui était assurée précédemment par la Direction de la formation du Ministère de la Justice. En application du droit actuellement en vigueur, la formation initiale, quant à elle, est supervisée par le Ministère de la Justice.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, en vertu d'une modification de la loi relative au Centre national de formation et de plusieurs autres lois, le domaine de compétence du Centre s'étendra à la **nouvelle formation initiale** des juges et des procureurs ; le Centre sera donc chargé de faire acquérir aux auditeurs de justice les connaissances et l'expérience pratique qui leur seront nécessaires pour exercer la fonction de magistrat.

Cette formation initiale s'étendra sur trois ans. La première année d'études s'ouvrira le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Pendant cette première année, les étudiants participeront à des séminaires au Centre national et effectueront les stages prévus au programme. Au cours du dernier mois, ils passeront un examen portant sur l'ensemble du programme devant le jury d'examen, dont les membres sont désignés par le directeur du Centre national, en accord avec le Ministre de la Justice. L'examen se composera d'épreuves écrites et d'épreuves orales, qui seront toutes notées. Les candidats devront avoir obtenu un nombre minimum de points, fixé par le Ministre de la Justice, pour réussir l'examen. La liste des étudiants autorisés à poursuivre leur formation sera dressée dans un délai de 14 jours après la publication des résultats. Les étudiants seront classés en fonction du nombre de points obtenus. Selon leur position sur la liste, ils pourront choisir **une spécialisation, en tant que magistrat du siège ou du parquet** ; le nombre de places dans chaque filière est défini par le Ministre de la Justice. Pendant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années d'études, les futurs juges et les futurs procureurs participeront à des séminaires au Centre national et effectueront les stages prévus au programme, qui seront différents selon la filière. L'année d'études s'ouvrira le 1<sup>er</sup> septembre pour s'achever le 31 juillet de l'année civile suivante. Le dernier mois de la 3<sup>e</sup> année, les étudiants passeront l'examen de juge ou l'examen de procureur, en fonction de la filière suivie. Les épreuves seront supervisées par des commissions nommées par le Ministre de la Justice à la demande du directeur du Centre national de formation. Pour les futurs juges comme pour les futurs procureurs, l'examen comportera des épreuves écrites et des épreuves orales. L'élaboration de tous les sujets d'examen (cas pratiques et autres) sera confiée à une équipe désignée par le Ministre de la Justice à la demande du directeur du Centre national de formation. Les stages de juge et de procureur seront supervisés, pour une large part, par le Ministre de la Justice. »

23. Le Représentant de la **Serbie** informe les participants que c'est à l'instigation des juges et procureurs de son pays que le Centre de formation judiciaire a été créé voilà six années. La formation continue se déroule sur la base du volontariat et il y a lieu d'observer qu'une grande partie des magistrats accepte d'y participer. L'un des domaines faisant l'objet de la formation continue est celui des enfants victimes de crimes. En outre, l'activité législative étant très importante, le Centre de formation se doit de demeurer constamment informé afin de tenir dûment compte des nouvelles lois dans le cadre de la formation dispensée. Le Centre travaille actuellement, avec le Conseil Supérieur de la Justice et la Cour Suprême, à un programme de formation initiale. En outre, il est envisagé de muer le Centre de formation en une Académie de la Justice ou en une institution similaire.
24. Les Représentants de la **Russie** indiquent que l'Académie de la Justice, qui compte dix branches dans le pays, organise la formation continue des juges de tous les niveaux de juridiction ; cette formation est actuellement financée par la Cour Suprême ; cependant, à compter de 2008, l'Académie disposera d'un budget propre à cette fin. L'Académie du Bureau du Procureur Général a quant à elle été créée en 2007 et une lettre officielle sera adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe indiquant la désignation de ladite Académie comme l'un des deux membres du Réseau de Lisbonne au titre de la Fédération de Russie.
25. Le représentant de l'**Ukraine** indique la volonté de l'Académie de formation des procureurs à coopérer avec le Réseau, à côté de l'Académie de formation des juges.
- b. les suites réservées par les institutions de formation judiciaire aux recommandations du Réseau de Lisbonne sur la formation du magistrat à interagir avec les parties (adoptées lors de la huitième réunion plénière du Réseau, Strasbourg, 16-17 octobre 2006)**
26. Le Réseau de Lisbonne prend note avec satisfaction que les institutions de formation judiciaire de l'Albanie, de l'Arménie, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Estonie, de l'Allemagne, de la Lettonie, du Monténégro, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont réservé des suites concrètes aux recommandations relatives à la formation du magistrat à interagir avec les parties (cf. formation du juge et du procureur à un comportement approprié à l'égard du prévenu/accusé et face aux personnes vulnérables) adoptées lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion plénière (16-17 octobre 2006) en introduisant ou en développant dans leurs cursus une formation spécifique, invite les institutions de formation qui ne l'ont pas encore fait à introduire ou développer une telle formation et convient de reprendre l'examen de ce point lors de sa 10<sup>ème</sup> réunion plénière.

## **Relations avec d'autres instances du Conseil de l'Europe**

27. Dans le cadre du développement des synergies entre le Réseau de Lisbonne et d'autres instances du Conseil de l'Europe, les participants entendent une communication du Secrétariat sur les activités du Conseil Consultatif de Procureurs Européens (CCPE) et prennent connaissance de la proposition du Centre National de Formation de la Pologne relative à la formation des procureurs en matière de coopération internationale ; à cette occasion, ils chargent leur Bureau d'examiner ladite proposition, telle qu'exposée par le représentant du Centre National de Formation de la Pologne lors de la présente réunion.

## **Coopération entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)**

28. Les activités du Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) font l'objet d'une communication de M. Gilles CHARBONNIER, Secrétaire Général du REFJ, lequel indique notamment que depuis le mois de juin 2007, le REFJ a été rejoint par deux nouveaux membres, la Bulgarie et la Roumanie, ainsi que par deux observateurs, la Croatie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Il souligne par ailleurs les progrès réalisés au sein du REFJ, et notamment l'établissement annuel d'un catalogue d'activités et la mise en œuvre annuelle d'un programme d'échange de magistrats et de formateurs. Il attire également l'attention des participants sur l'adoption par le REFJ de son Plan Stratégique 2007 - 2013.

29. Le Réseau de Lisbonne procède par ailleurs à l'examen des récents développements de la coopération interinstitutionnelle entre le Conseil de l'Europe et le REFJ et du possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le REFJ. Le REFJ jouit désormais du statut d'observateur tant au sein de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) que du CCJE. Le Secrétaire Général du REFJ ayant présenté oralement des propositions d'amendements du 3 octobre 2007 du Groupe de Travail sur les Relations Extérieures du REFJ au projet de document RL / BU (2007)2 adopté par le Bureau du Réseau de Lisbonne le 13 avril 2007, le Réseau de Lisbonne charge son Bureau de poursuivre l'examen de cette question, en vue de l'établissement d'un document commun pour adoption par les deux Réseaux, si possible lors du premier trimestre de 2008.

## **Session d'étude**

30. Le Réseau de Lisbonne tient une Session d'étude sur le thème « **Comment former le juge aux instruments du Conseil de l'Europe et à leur application ?** ». Le thème s'articule autour des trois sous-thèmes indiqués dans le programme en annexe 1

31. Le Réseau de Lisbonne procède à un échange de vues à la lumière des rapports présentés par M. Alain LACABARATS, Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour de Cassation, Paris (France), Membre du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) (sous-thème 1), M. Willie MC CARNEY, Former Président of the Association of Youth and Family Judges and Magistrates, Lay Magistrate in Belfast Youth Court and Belfast Family Proceedings Court, Justice of the Peace for the City of Belfast, Belfast (Royaume-Uni) (sous-thème 2 a)), M. Alexander SEGER, Chef de la Division du Crime Economique, Direction Générale des Droits de

l'Homme et des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe (sous-thème 2 b)), M. Joaquin BAYO DELGADO, Assistant European Data Protection Supervisor (EDPS), Bruxelles (Belgique) (sous-thème 2c)) et M. Mihai SELEGEAN, Directeur de l'Institut National de la Magistrature de la Roumanie (NIM), Bucarest (Roumanie), membre du Bureau du Réseau de Lisbonne (sous-thème 3). *Leurs interventions font respectivement l'objet des documents RL / RAP (2007)2, RL / RAP (2007)3 et RL /RAP (2007) 1, disponibles sur le site Web du Réseau de Lisbonne.*

32. Suite à ces discussions, le Réseau adopte une série de décisions et recommandations (voir "Décisions" ci-dessus).
33. Le Réseau de Lisbonne remercie vivement les quatre Rapporteurs pour leur remarquable contribution à l'examen de cette problématique et adopte la décision figurant dans l'encadré ci-dessus quant aux suites à donner par son Bureau à cette Session d'étude.

#### **Outils de communication du Réseau**

34. Le Secrétariat présente le nouveau Site Web du Réseau de Lisbonne ([www.coe.int/lisbon-network](http://www.coe.int/lisbon-network)), dont les statistiques montrent que la fréquentation et la consultation du nombre de pages ne cessent d'augmenter et représente un nombre de visites extrêmement important par rapport à ce qu'il était avant la mise en œuvre du nouveau site en janvier 2007. Le Secrétariat informe également les participants sur le fonctionnement et l'accès au Forum de discussion récemment ouvert sur le site.
35. Dans ce contexte, il prend note de l'intention d'une délégation d'initier des discussions sur la problématique « media et justice » contenue dans l'Avis No 7 sur le nouveau Forum de discussion. Il invite également les membres du Réseau à continuer à dûment contribuer au développement du Site, en particulier en adressant au Secrétariat du Conseil de l'Europe leurs programmes de formation initiale et continue pour 2008 en anglais ou en français dès leur adoption, en vue de leur mise en ligne sur le Site du Réseau.

#### **Renouvellement partiel du Bureau du Réseau**

36. Le Réseau de Lisbonne procède à l'élection par le biais d'un vote à bulletins secrets de trois nouveaux membres du Bureau.
37. Il élit l'Académie de Justice du Ministère de la Justice de la Croatie, l'Ecole Supérieure de la Justice de la Géorgie et l'Ecole Judiciaire du Conseil Général du Pouvoir Judiciaire de l'Espagne membres du Bureau pour une durée de deux ans. Le Réseau prend note de ce que son Bureau élira son Président lors de sa prochaine réunion.

**Annexe 1**  
**PROGRAMME**

**Mercredi, 10 octobre 2007**

**9h 30 : Ouverture de la réunion**

- **Roberto LAMPONI**, Directeur de la Coopération, Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe
  
- **Jorma HIRVONEN**, Chef de l'Unité de la Formation, Service de l'Administration Judiciaire, Ministère de la Justice de la Finlande, Président du Bureau du Réseau de Lisbonne

**9h50 : Première Session**

Information par le Président et le Secrétariat

***Document de référence***

- Rapport de la sixième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 13 avril 2007)  
Document RL-BU(2007)3

**10h00 : Tour de Table sur**

**a)** le développement de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et information du Secrétariat sur les activités de coopération en cours en matière de formation judiciaire,

**b)** les suites réservées par les institutions de formation judiciaire aux recommandations du Réseau de Lisbonne sur la formation du magistrat à interagir avec les parties (adoptées lors de la huitième réunion plénière du Réseau, Strasbourg, 16-17 octobre 2006)

11h15 : Pause

**11h30 : Tour de Table (suite)**

12h30 : Pause déjeuner

## Deuxième Session

**14h00 : Session d'étude :**

**Thème : Comment former le juge aux instruments du Conseil de l'Europe et à leur application?**

**Sous-thème 1 :** Le juge comme premier garant de l'application du Droit international dans l'ordre juridique interne - Corpus du Droit du Conseil de l'Europe que le juge doit connaître et appliquer

**Rapporteur : Alain LACABARATS**, Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour de Cassation, Paris (France), Membre du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE)

***Document de référence***

Rapport écrit de M. Alain LACABARATS sur  
« Le juge comme premier garant de l'application du droit international dans l'ordre juridique interne - Corpus du droit du Conseil de l'Europe que le juge doit connaître et appliquer »  
Document RL/RAP(2007)2

- Avis No 9 du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) sur le rôle des juges nationaux dans l'application effective du droit international et européen

**14h30 :** Discussion générale sur le sous-thème 1

**15h00 : Sous-thème 2 :** Quelques exemples tirés du Corpus du Droit du Conseil de l'Europe

**a)** Coopération européenne en matière de protection des enfants

**Rapporteur : Willie MC CARNEY**, Former President of the Association of Youth and Family Judges and Magistrates, Lay Magistrate in Belfast Youth Court and Belfast Family Proceedings Court, Justice of the Peace for the City of Belfast, Belfast (United Kingdom)

***Document de référence***

- Présentation Powerpoint sur "Addressing Council of Europe standards in the area of children's rights"  
RL/RAP(2007)4  
Anglais seulement

**b)** Coopération européenne en matière de lutte contre la cybercriminalité

**Rapporteur : Alexander SEGER**, Chef de la Division du Crime Economique, Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

***Document de référence***

« Mise en œuvre de la Convention sur la Cybercriminalité »  
RL/RAP(2007)5  
Anglais seulement

**c)** Coopération européenne en matière de protection des données

**Rapporteur : Joaquin BAYO DELGADO**, Assistant European Data Protection Supervisor (EDPS), Bruxelles (Belgique)

***Document de référence***

- Rapport écrit de M. Joaquin Bayo Delgado sur la « Coopération européenne dans le domaine de la protection des données »

RL/RAP(2007)3

Anglais seulement

**15h30** : Discussion générale sur le sous-thème 2

16h00 : Pause

**16h30 : Sous-thème 3** : Les méthodologies spécifiques pour développer la prise en compte du Corpus du Droit du Conseil de l'Europe dans les institutions de formation judiciaire et pour l'intégrer dans les programmes de formation initiale et continue

**Rapporteur : Mihai SELEGEAN**, Directeur de l'Institut National de la Magistrature de la Roumanie (NIM), Bucarest (Roumanie), membre du Bureau du Réseau de Lisbonne

***Document de référence***

- Rapport écrit de M. Mihai SELEGEAN sur « Les méthodologies spécifiques pour développer la prise en compte du Corpus du Droit du Conseil de l'Europe dans les institutions de formation judiciaire et pour l'intégrer dans les programmes de formation initiale et continue »

Document RL/RAP(2007)1

**17h00** : Discussion générale sur le sous-thème 3

**Jeudi 11 octobre 2007**

**9h30 : Troisième Session**

Communication sur les activités du Conseil Consultatif de Procureurs Européens (CCPE)

**10h00** : Coopération entre le Conseil de l'Europe et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

**a)** Communication de **M. Gilles CHARBONNIER**, Secrétaire Général du Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) sur les activités du REFJ

**10h30 :**

**b)** Récents développements de la coopération interinstitutionnelle entre le Conseil de l'Europe et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) et possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le REFJ

***Documents de référence***

- Rapport de la sixième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 13 avril 2007)  
Document RL-BU(2007)3

- Projet de document adopté par le Bureau du Réseau de Lisbonne lors de sa sixième réunion (Strasbourg, 13 avril 2007) sur le possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)  
Document RL-BU(2007)2

11h00 : Pause

**11h15 :** Présentation par **Mme Sandrine MAROLLEAU** - Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe - des outils d'information du Réseau de Lisbonne

***Document de référence***

- Rapport de la sixième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 13 avril 2007)  
Document RL-BU(2007)3

**11h30 :** Renouvellement partiel du Bureau du Réseau de Lisbonne

***Document de référence***

- Rapport de la huitième réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 16-17 octobre 2006)  
Document RL(2006)8

**12h00 :** Présentation des principales décisions de la neuvième réunion plénière du Réseau de Lisbonne et clôture de la réunion



## Annexe 2

### List of participants / Liste des participants

#### **ALBANIA / ALBANIE**

Arjana FULLANI

Director, School of Magistrates of Albania, Shkolla e Magjistratures, Prane Fakultetit te Gjeologji Minerave, Rruga e Elbasanit, TIRANA

Xhezair ZAGANJORI

Lecturer, Shkolla e Magjistratures, Prane Fakultetit te Gjeologji Minerave Rruga e Elbasanit, TIRANA

#### **ANDORRA / ANDORRE**

André PIGOT

Assesseur, Conseil Supérieur de la Justice

#### **ARMENIA / ARMENIE**

Armen MARUKHYAN

Prosecutor, International Legal Relations Department, General Prosecutor's Office of the Republic of Armenia, Yerevan

ARMAN VARDANYAN

Director, Judicial school of Armenia, Yerevan

#### **AUSTRIA / AUTRICHE**

Oliver SCHEIBER

Judge, Ministry of Justice, Vienna

#### **AZERBAIDJAN / AZERBAIJAN**

Togrul MUSAYEV

Deputy Minister of Justice, Ministry of Justice, Baku

Toghru ALIYEV

Leading adviser, Human Rights and Public Relations Department, Ministry of Justice, Baku

#### **BELGIUM / BELGIQUE**

Jacques HAMAIDE

Président du Conseil Supérieur de la Justice, 1050 Bruxelles

#### **BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE HERZEGOVINE**

Bijana MARIC

Director, Centre for Judicial and Prosecutorial Training of the Republika Srpska

Radoslav MARJANOVIC

Acting Director, Centre for judicial & Prosecuting Training of the Republika Srpska

#### **BULGARIA / BULGARIE**

Stoil PASHKUNOV

Deputy Director, National Institute of Justice, Sofia

**CROATIA / CROATIE**

Stefica STAZNIK

Assistant of the Minister of Justice, Division of the Judicial Academy, Zagreb

**CYPRUS / CHYPRE**

Myron NICOLATOS

Justice, Supreme Court of Cyprus, 1404 Nicosia

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Vít PEŠTUKA

Academic teacher, Justiční akademie CR, 767 01 Kromeriz

**DENMARK / DANEMARK****ESTONIA / ESTONIE**

Tanel KASK

Director, Estonian Law Center Foundation, Tartu

**FINLAND / FINLANDE**

Jorma HIRVONEN

Head of the Training Unit, Ministry of Justice, Department of Judicial Administration

Chairman of the Bureau of the Lisbon Network / Président du Bureau du Réseau de Lisbonne**FRANCE**

Sylvie CASTERMANS

Chargée de Formation, Ecole Nationale de la Magistrature, 75004 Paris

**GEORGIA / GEORGIE**

Shota RUKHADZE

Deputy Director, High School of Justice, 0160, Tbilisi

Rusudan MIKHELIDZE

Adviser at the Organisation and Analytical Unit, Office of the Prosecutor General, Tbilisi 0133

David SAAKASHVILI

Apologised / Excusé

Director, the High School of Justice, 0160 Tbilisi

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Hansjörg SCHERER

Judge, Service R B 4, Ministère fédéral de la Justice, 10117– Berlin

**GREECE / GRECE****HUNGARY / HONGRIE**

Dr Judit CSISZÁR

Judge, Head of Department, Hungarian Judicial Academy, 1122 Budapest

Dr Gyöngyi KÖRMENDY

Prosecutor, Head of division, Office of the General Prosecutor, 1055 Budapest

**ICELAND / ISLANDE**Apologised / Excusée

**IRELAND / IRLANDE**

The Hon. Judge Elizabeth DUNNE  
High Court, Four Courts, Dublin 7

**ITALY / ITALIE**

Letizia VACCA  
Componente Consiglio Superiore Magistratura (C.S.M.), Rome

Maurizio ARCURI  
Magistrat, Conseil supérieur de la Magistrature, Rome

Giovanna ICHINO  
Membre du Comité scientifique du Conseil Supérieur de la Magistrature, Rome

**LATVIA / LETTONIE**

Kaspars BERKIS  
Deputy State Secretary of the Judiciary, Ministry of Justice, 1536 Riga

Asnate KALNIŅA  
Legal Adviser, Ministry of Justice, Brivibas Blvd, Riga

**LIECHTENSTEIN**

**LITHUANIA / LITUANIE**

**LUXEMBOURG**

Yves HUBERTY  
Attaché de Gouvernement, 1<sup>er</sup> en rang, Ministère de la justice, 1468 Luxembourg-Kirchberg

**MALTA / MALTE**

**MOLDOVA**

Eugenia FISTICA  
Executive Director of the National Institute of Justice, Chisinau

Irina LUPUSOR  
Legal Adviser within the Governmental Agent Directorate, International Relations and European Integration General Directorate, 2012 Chisinau

**MONACO**

**MONTENEGRO**

Maja MILOSEVIC  
Acting Executive Director, Judicial Training Centre, Podgorica 81000

**NETHERLANDS / PAYS-BAS**

**NORWAY / NORVEGE**

Merethe Baustad RANUM  
Senior legal adviser, Department of Legal Affairs, National Court Administration, 7485 Trondheim

**POLAND / POLOGNE**

Wojciech POSTULSKI

Judge, Plenipotentiary of the Director of National Training Centre responsible for the coordination of international cooperation The National Training Centre for the Officials of the Common Courts of Law and the Public Prosecutor's Office, 00-347 Warsaw

**PORTUGAL**

Luis PEREIRA

Responsable des Relations Extérieures, Centre d'Etudes Judiciaires, 1149 – 048 Lisbonne

**ROMANIA / ROUMANIE**

Mihai SELEGEAN

Directeur, Institut National de la Magistrature, Bucarest

Ruxandra ANA

Head of Training National Institute of Magistry, Bucarest

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Valentin YERSHOV

Rector, Russian Academy of Justice, Moscow 117 418

Apologised / Excusé

Alexander ZENIN

Assistant professor of the European Humanitarian Law Chair, Russian Academy of Justice; 117418 Moscow

Igor ZVECHAROVSKY

President of the Academy, Office of the General Prosecutor 117638 Moscow

Valery ANANIEV

Professor of the Academy, Office of the General Prosecutor, 117638 Moscow

**SAN MARINO / SAINT- MARIN :**

Apologised / Excusé

**SERBIA / SERBIE**

Mr Nenad VUJIC

Director, Judicial Training Centre, 11000 Belgrade

**SLOVAKIA / SLOVAQUIE**

Ms Soňa SMOLOVÁ

Judge, Justice Academy, M.R.902 01 Pezinok

**SLOVENIA / SLOVENIE**

**SPAIN / ESPAGNE**

Nuria BASSOLS MUNTADA

Directrice, Ecole judiciaire, 08017 Barcelona

Francisco PUIG BLANES

Chef des Relations Extérieures, Ecole judiciaire, 08017 Barcelona

Jorge OBACH MARTINEZ

Judicial School, General Council for the Judiciary of Spain, 08017 Barcelona

**SWEDEN / SUEDE**

**SWITZERLAND / SUISSE**

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE  
YOUOSLAVE DE MACEDOINE"**

Aneta ARNAUDOVSKA

Director of the Academy for Training of Judges and Prosecutors and their deputies, 1000  
Skopje

Tatjana TEMELKOSKA-MILENKOVIC

Executive Director, Academy for Training of Judges and Prosecutors, 1000 Skopje

**TURKEY / TURQUIE**

Siddik GULLUK

Judge, Justice Academy of Turkey, Ankara

**UKRAINE**

Iryna VOYTYUK

President, Academy of Judges, 01021 Kyiv

Bohdan LYZOHUB

Head of Division for the Organisation of Work, International and Inter-Institutional  
Relations, Academy of Prosecution of Ukraine, Kiev 04050

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

**ENGLAND AND WALES / ANGLETERRE ET PAYS DE GALLE**

Victor HALL

Judge, Judicial Studies Board of England and Wales, C/o Leicester County Court, Leicester  
LE 16ZZ

**SCOTLAND / ECOSSE**

Franck R. CROWE

Apologised / *Excusé*

Director of Judicial Studies Judicial Studies in Scotland, Sheriff Court, Edinburgh EH1  
1LB

\*\*\*\*\*

**UNMIK / MINUK (KJI)**

Lavdim KRASNIQI

Acting Director, Kosovo Judicial Institute, Pristina 10000

Harold DAMPIER

Special Adviser of OSCE at Kosovo Judicial Institute, Kosovo Judicial Institute, Pristina

**COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

**EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

**EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPEEN**

**EUROPEAN JUDICIAL TRAINING NETWORK (EJTN) / RESEAU EUROPEEN DE FORMATION JUDICIAIRE (REFJ)**

Gilles CHARBONNIER  
Secrétaire Général, 1000 Bruxelles, Belgique

**RAPPORTEURS**

Alain LACABARATS  
Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour de Cassation, 75055 Paris, France, Membre du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE)

Willie MC CARNEY  
Former President of the Association of Youth and Family Judges and Magistrates, Lay Magistrate in Belfast Youth Court and Belfast Family Proceeding Court, Justice of the Peace for the City of Belfast, Belfast, United Kingdom

Joaquín BAYO DELGADO  
Assistant EDPS (European Data Protection Supervisor), Bruxelles, Belgique

Mihai SELEGEAN  
Directeur, Institut National de la Magistrature, Bucarest, Roumanie

Alexander SEGER  
Chef de la Division du Crime Economique, Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DG-HL) / Direction Générale des Droits de l'Homme et Affaires Juridiques (DG-HL)**

Roberto LAMPONI  
Director of Co-operation / *Directeur de la Coopération*

Jean CLAUS  
Secretary to the Lisbon Network / *Secrétaire du Réseau de Lisbonne*

Stéphane LEYENBERGER  
Secretary to the CEPEJ and the CCJE / *Secrétaire de la CEPEJ et du CCJE*

Jean-Pierre GEILLER  
Documentation

Sandrine MAROLLEAU  
Communication

Elisabeth HEURTEBISE  
Assistant / *Assistante*,

Sonya FOLCA, Assistant / *Assistante*,

Sylvie SCHINI, Assistant / *Assistante*

**INTERPRETERS / INTERPRETES**

Jenny GRIFFITH

Cynera JAFFREY

Amanda BEDDOWS